

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 28 MARS 2011.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille onze, le vingt huit du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du 22 mars 2011, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : M Frédéric GOETZ, Mme Agnès KIEFFER, MM Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Philippe HEID, Mme Agnès MATTER-BALP (à partir de 21h15), Mme Fabienne STICH, MM Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Florent OTT, Pierre RENTZ, François WASSMER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Mme Agnès MATTER-BALP à M Frédéric GOETZ (Arrivée de Mme MATTER-BALP -Point 4 (21h15))
M Christophe BITARD à Mme Agnès KIEFFER
M Cyrille LHUILLIER à M Philippe HEID
M Eric MICHELAT à M Henri MASSON

Secrétaire de séance : M Fabrice KRIEGER

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée
M Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé

Membre du personnel présent : M. Thomas GRUNENWALD

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à la presse locale ainsi qu'à Liliane ANCEL et Patrick FANTETTI, représentants de l'association ECS (Essor pour la Culture et le Sport) et à Mme DEHEM, chef d'unité territoriale de la DDT (Direction Départementale des Territoires), invités à intervenir.

L'association ECS œuvre pour le développement de la culture et du sport sur le territoire. Une projection est faite du bilan 2010 de l'association. Les membres d'ECS présentent également les projets 2011 pour lesquels ils sollicitent le renouvellement de la subvention intercommunale (voir **annexes**).

Mme DEHEM présente les missions de la DDT (voir **annexes**).

Monsieur le Président ouvre la séance à 20h10. Il félicite M. Michel HABIG pour son élection au Conseil Général ainsi que sa suppléante Mme Agnès MATTER-BALP. Il regrette le résultat obtenu dans le canton d'Ensisheim par le candidat du Front National. Puis il aborde l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé d'ajouter un point supplémentaire intitulé « promotion du compostage individuel ». Le Conseil communautaire approuve.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 21 février 2011.
2. Compte administratif, Compte de gestion et Affectation du résultat 2010
3. Budget primitif 2011
4. Attribution de subventions et don
5. Vote des taux d'imposition
6. Budget Annexe Pépinière « La Ruche »
7. Etat de l'actif – transfert du patrimoine du Budget général au Budget annexe Pépinière « La Ruche »
8. Compte administratif, Compte de gestion et Affectation du résultat Ordures Ménagères 2010
9. Budget Annexe Ordures Ménagères 2011
10. Redevance Ordures Ménagères 2011
11. Promotion du compostage individuel
12. Admission en non-valeur
13. Projet Centre nautique
14. Pistes et itinéraires cyclables
15. Programme 2011 : charte de développement
16. GERPLAN transfrontalier – convention de financement de l'animateur
17. Commission Locale d'Information et de Sécurité
18. Retrait de Balgau
19. Ressources Humaines
20. Maitrise d'Ouvrage Déléguée
 - 20.1 Munchhouse : Aménagement carrefour du Stade – Travaux correctifs
 - 20.2 Rumersheim : Rénovation de la salle polyvalente : choix du maître d'œuvre
21. Divers
22. Informations

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 28 février 2011.

M. François WASSMER fait remarquer qu'il manque une précision au point 7 du procès-verbal du 28 février 2011. La date de prise d'effet de la réduction des horaires d'ouverture de la déchèterie à Fessenheim doit être apportée. Il rappelle la proposition faite le 1^{er} mars 2011.

Le conseil communautaire approuve le compte rendu de la séance du 28 février 2011 en prenant en compte cette remarque.

2. Compte administratif, Compte de gestion et Affectation du résultat 2010

2.1. Compte administratif 2010 :

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Le présent compte administratif rend compte de la gestion de l'exercice 2010 pour le budget principal de la communauté de communes. Il a été examiné par la commission « Finances » les 3 et 17 février ainsi que les 14 et 21 mars 2011.

Un tableau synthétique des dépenses et recettes de l'année 2010 est transmis à tous les délégués et commenté. Il figure en **annexe**.

• Recettes de fonctionnement :	2 638 924,40 €
• Dépenses de fonctionnement :	1 940 905,79 €
Résultat de l'exercice 2010 :	698 018,61 €
Excédent 2009 :	0 €
Soit un excédent de fonctionnement 2010 de	698 018,61 €
• Recettes d'investissement :	6 177 861,83 €
• Dépenses d'investissement :	3 719 855,51 €
Résultat de l'exercice 2010 :	2 458 006,32 €
Déficit 2009 :	2 014 138,23 €
Soit un excédent d'investissement 2010 de	443 868,09 €
Excédent global :	1 141 886,70 €
• Restes à réaliser recettes :	4 932 614,69 €
• Restes à réaliser dépenses :	5 349 767,31 €
Soit un déficit de restes à réaliser 2010 :	417 152,62 €

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Sous la présidence de M. Etienne SIGRIST et en l'absence de M. le Président, à l'unanimité,

Approuve

Le compte administratif 2010 faisant apparaître un excédent global de 724 734,08 €.

2.2. Compte de gestion 2010 :

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

L'article 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote du conseil communautaire du compte administratif présenté après transmission, du compte de gestion par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il convient de formaliser par un vote du conseil communautaire sa prise en connaissance du compte de gestion qui certifie la sincérité des dépenses et recettes présentées dans le compte administratif.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Prend acte

De la transmission par Mme le Trésorier des pièces du compte de gestion

Et

Constata

Les identités de valeurs avec les indications de Mme le Trésorier figurant dans son compte de gestion et relatives aux soldes d'exécution d'investissement et aux résultats de fonctionnement du budget principal.

2.3. Affectation du résultat 2010 :

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 698 018,61 € à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et d'inscrire l'excédent d'investissement de 443 868,09 € à l'article 001 (excédent d'investissement reporté), ce dernier permettant la couverture du déficit de restes à réaliser de 417 152,62 €.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Affecte

Les résultats constatés au 31 décembre 2010 comme indiqués ci-dessus au budget primitif 2011.

3. Budget primitif 2011

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

En préalable, M. Etienne SIGRIST présente les principales caractéristiques du Budget Primitif 2011.

Sur proposition de la commission « Finances » réunie les 3 et 17 février ainsi que les 14 et 21 mars 2011, le conseil communautaire est amené à voter les crédits du budget primitif 2011 comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 2 545 504,45 €
- Dépenses de fonctionnement : 2 545 504,45 €

- Recettes d'investissement : 10 514 399,45 €
- Dépenses d'investissement : 10 514 399,45 €

Un tableau synthétique est transmis à tous les délégués et commenté. Il figure en **annexe**.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Adopte

Le budget primitif 2011 au montant total équilibré de 13 059 903,90 €.

4. Attribution de subventions et don

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Après avoir passé en revue les subventions versées dans le cadre du vote du Budget Primitif, M. Etienne SIGRIST rappelle que l'association ECS (Essor de la Culture et du Sport) de Fessenheim, sollicite la Communauté de communes pour une aide financière. Cette association contribue à l'animation culturelle et sportive du territoire intercommunal. De nombreuses sorties et manifestations sont programmées (mercredi de la com com, Barathon, jeux inter-villages...). Il est proposé de soutenir financièrement l'association afin qu'elle puisse poursuivre son action.

La Communauté de communes souhaite également allouer un don à la commune de Staufen-en-Brisgau au travers de la fondation créée pour venir en aide aux sinistrés ayant subi des dommages suite aux forages géothermiques réalisés en 2008.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide

De verser une subvention de 15 000 € à l'association ECS de Fessenheim

De verser un don de 2 500 € à la commune allemande de Staufen-en-Brisgau au travers de sa fondation (Stiftung zur Erhaltung des historischen Altstadt Staufen)

Dit que les crédits sont pris à l'article 6574 de Budget Primitif 2011.

5. Vote des taux d'imposition

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Pour 2011, la suppression de la Taxe Professionnelle se veut effective et se traduit par la mise en place de la **Cotisation Economique Territoriale (CET)**. Cette dernière est constituée de deux composantes, à savoir :

- **La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**. Elle est fondée sur les bases foncières. Elle reprend de la TP, la taxation des locaux professionnels avec notamment un abattement de 30% pour les locaux industriels et le transfert de l'abattement général à la base de 16% au taux. **Le taux est voté par l'assemblée délibérante.**
- **La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**. Elle est assise sur la valeur ajoutée des entreprises (26,5% du produit). Le taux d'imposition, fixé au niveau national, sera progressif (allant de 0% pour les entreprises de moins de 500 000 € de chiffre d'affaires à 1,5% pour les entreprises de plus de 50 M€ de chiffre d'affaires). Elle correspond à l'ancienne Cotisation Minimale de Taxe Professionnelle (CMTP) qui était perçue par l'Etat, avec un barème rénové. **Le taux et le barème sont fixés par la loi.**

La perte de produit découlant de la réforme est compensée par l'Etat au travers d'une éventuelle **Dotaton de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP)** et par le prélèvement OU le reversement via un **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**.

L'état fiscal 1259 CTES permettant d'établir avec précision le produit de la fiscalité locale pour 2011 n'a pas encore été communiqué par les services fiscaux. La notification de cet état devrait intervenir 2^{ème} quinzaine d'avril.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire et sur la base d'éléments provisoires, il est proposé à l'assemblée de procéder à l'augmentation uniforme des taux d'imposition de 10 %. Le produit supplémentaire attendu est de l'ordre de 124 270 € (hors produit supplémentaire résultant de la dynamique des bases : 38 877 €).

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Fixe

À 1 981 321 € le montant des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget 2011, au titre des taxes « ménages » et « Cotisation Economique Territoriale»,

Décide,

Par conséquent, de procéder à une réévaluation uniforme de 10 % des taux d'imposition pour 2011

Libellé de la taxe	Taux 2010 « Avant réforme »	Taux 2010 « Après réforme »	Taux 2011
Taxe d'habitation	1,29 %	3,010 %	3,31 %
Foncier bâti	1,13 %	1,130 %	1,24 %
Foncier non bâti	9,68 %	10,15 %	11,16 %
Taux relais additionnelle	2,320 %		
Taux relais de zone	10,66 %		
Cotisation Foncière Entreprises additionnelle		4,150 %	4,56%

Et fixe

La Cotisation Foncière des Entreprises de zone au taux maximum comme suit :

Libellé de la taxe	Taux 2010 « Avant réforme »	Taux 2010 « Après réforme »	Taux 2011
Cotisation Foncière des Entreprises de zone		20,94 %	21,72 %

6. Budget Annexe Pépinière « La Ruche »

Rapporteurs : MM. Etienne SIGRIST et Patrice WALTISPERGER, Vice-présidents.

En préalable, MM. Etienne SIGRIST et Patrice WALTISPERGER présentent les principales caractéristiques du budget annexe Pépinière La Ruche 2011.

Le présent exercice ne prendra effet qu'à compter du mois d'avril. Il couvrira les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2011. Les montants inscrits sont des montants HT, l'exercice étant soumis à déclaration de TVA trimestrielle (TVA collectée & déductible). Un numéro SIRET spécifique est attribué (établissement secondaire, non siège).

Une subvention d'équilibre du Budget Principal est votée à hauteur de 48 000 €.

Sur proposition de la commission des Finances réunie les 3 et 17 février et 14 et 21 mars 2011, le conseil communautaire est amené à voter les crédits du budget annexe Pépinière La Ruche 2011 comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 117.000 €
- Dépenses de fonctionnement : 117.000 €

- Recettes d'investissement : 30.000 €
- Dépenses d'investissement : 30.000 €

Un tableau synthétique est transmis à tous les délégués et commenté. Il figure en **annexe**.

Suite à l'exposé de MM. Etienne SIGRIST et Patrice WALTISPERGER, Vice-présidents, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Adopte

Le budget annexe Pépinière La Ruche 2011 au montant total équilibré de 147 000 €.

7. Etat de l'actif – transfert du patrimoine du Budget général au Budget annexe Pépinière « La Ruche »

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Dans le cadre de la gestion individualisée de la pépinière, le transfert du patrimoine y relatif s'avère indispensable.

Un état de l'actif (et du passif, si nécessaire) est nécessaire et est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Compte	N° Inventaire	Désignation du bien	Année d'acquisition	Coût d'acquisition	Durée amort.	Amort.
21568	21568 – 10	Signalétique	2010	1 408,86 €	5	281,77 €
2183	2183 – 10	Photocopieurs	2010	4 949,84 €	5	989,97 €
2183	2183 – 10	PC Portable	2010	853,06 €	5	170,61 €
2183	2183 – 10	Ordinateur HP Pro	2010	964,72 €	5	192,94 €
2184	2184 – 10	Armoire à rideaux	2010	338,57 €	5	67,71 €
2188	2188 – 10	Mât & Drapeau	2010	358,25 €	5	71,65 €
2188	2188 – 10	Meuble lave-vaisselle	2010	1 252,00 €	5	250,40 €
2188	2188 – 10	Barillets électroniques	2010	644,00 €	5	128,80 €
2188	2188 – 10	Extincteurs	2010	713,21 €	5	142,64 €
2188	2188 – 10	Mât & drapeau pub.	2010	344,81 €	5	68,96 €
2188	2188 – 10	Signalétique	2010	477,20 €	5	95,44 €
Totaux				12 304,52 €	xxxxx	2 460,89 €

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Arrête

Le tableau tel qu'indiqué ce dessus

Autorise

Le transfert du patrimoine du budget général au budget annexe « Pépinière La Ruche ».

8. Compte administratif, Compte de gestion et Affection du résultat Ordures Ménagères 2010

8.1. Compte administratif Ordures Ménagères 2010 :

Rapporteurs : MM. Etienne SIGRIST et Frédéric GOETZ, Vice-présidents.

Le présent compte administratif rend compte de la gestion de l'exercice 2010 pour le budget annexe Ordures Ménagères de la communauté de communes. Il a été examiné par la commission « Finances » les 3 et 17 février et 14 et 21 mars 2011.

Un tableau synthétique des dépenses et recettes de l'année 2010 est transmis à tous les délégués et commenté. Il figure en **annexe**.

• Recettes de fonctionnement :	848 377,12 €
• Dépenses de fonctionnement :	796 938,43 €
Résultat de l'exercice 2010 :	51 438,69 €
Excédent 2009 :	92 369,15 €
Soit un excédent de fonctionnement 2010 de	143 807,84 €
• Recettes d'investissement :	71 699,37 €
• Dépenses d'investissement :	44 385,89 €
Résultat de l'exercice 2010 :	27 313,48 €
Excédent 2009 :	37 294,77 €
Soit un excédent d'investissement 2010 de	64 608,25 €

Suite à l'exposé de MM. Etienne SIGRIST et Frédéric GOETZ, Vice-présidents, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire,

Sous la présidence de M. Etienne SIGRIST et en l'absence de M. le Président, à l'unanimité,

Approuve

Le compte administratif Ordures Ménagères 2010 faisant apparaître un excédent global de 208 416,09 €.

8.2. Compte de gestion Ordures Ménagères 2010 :

Rapporteurs : MM. Etienne SIGRIST et Frédéric GOETZ, Vice-présidents.

L'article 1612-12 du CGCT dispose que l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote du conseil communautaire du compte administratif présenté après transmission, du compte de gestion par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il convient de formaliser par un vote du conseil communautaire sa prise en connaissance du compte de gestion qui certifie la sincérité des dépenses et recettes présentées dans le compte administratif.

Suite à l'exposé de MM. Etienne SIGRIST et Frédéric GOETZ, Vice-présidents, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Prend acte

De la transmission par Mme le Trésorier des pièces du compte de gestion

Et

Constata

Les identités de valeurs avec les indications de Mme le Trésorier figurant dans son compte de gestion et relatives aux soldes d'exécution d'investissements et aux résultats de fonctionnement du budget annexe Ordures Ménagères.

8.3. Affectation du résultat Ordures Ménagères 2010 :

Rapporteurs : MM. Etienne SIGRIST et Frédéric GOETZ, Vice-présidents.

Il est proposé de laisser 55 851.70 € d'excédent de fonctionnement à l'article 002 et de capitaliser 87 956,14 € d'excédent de fonctionnement à l'article 1068. L'excédent d'investissement constaté est à inscrire à l'article 001 pour 64 608,25 €.

Suite à l'exposé de MM. Etienne SIGRIST et Frédéric GOETZ, Vice-présidents, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Affecte

Les résultats constatés au 31 décembre 2010 comme indiqué ci-dessus au budget annexe Ordures Ménagères 2011.

9. Budget Annexe Ordures Ménagères 2011

Rapporteurs : MM. Etienne SIGRIST et Frédéric GOETZ, Vice-présidents.

En préalable, MM. Etienne SIGRIST et Frédéric GOETZ présentent les principales caractéristiques du Budget Annexe Ordures Ménagères 2011.

Sur proposition de la commission « Finances » réunie les 3 et 17 février et 14 et 21 mars 2011, le conseil communautaire est amené à voter les crédits du budget annexe Ordures Ménagères 2011 comme suit :

- Recettes de fonctionnement : 890 232,99 €
- Dépenses de fonctionnement : 890 232,99 €

- Recettes d'investissement : 277 197,38 €
- Dépenses d'investissement : 277 197,38 €

Un tableau synthétique est transmis tous les délégués et commenté. Il figure en **annexe**.

Suite à l'exposé de MM. Etienne SIGRIST et Frédéric GOETZ, Vice-présidents, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Adopte

Le budget annexe Ordures Ménagères 2011 au montant total équilibré de 1 167 430,37 €.

Observations : M. le Président remercie les membres de la commission « Finances » pour leur travail ainsi que Mme le Trésorier pour le conseil apporté durant la période de préparation des documents budgétaires.

10. Redevance Ordures Ménagères 2011

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Sur proposition du comité consultatif « Environnement », réuni les 26 janvier et 10 février 2011, le conseil communautaire est amené à voter les redevances Ordures Ménagères 2011 identiques à celles de 2010, soit comme suit :

- Redevance 1 personne : 100 €
- Redevance 2 personnes : 140 €
- Redevance 3 personnes : 181 €
- Redevance 4 personnes et plus : 222 €
- Redevance spéciale (entreprise) : 222 €

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Adopte

Le montant des redevances 2011 indiquées ci-dessus.

11. Promotion du compostage individuel

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération du Conseil communautaire du 22 février 2010, la Communauté de communes a décidé de lancer une nouvelle campagne de promotion du compostage individuel.

Suite à la consultation engagée pour cette opération et aux aides sollicitées auprès de l'ADEME et du Conseil Général du Haut-Rhin, il est proposé de fixer le tarif de vente des composteurs à 15 € l'unité.

La remise des composteurs se tiendra le 9 avril 2011 de 10h à 13h00 et de 14h00 à 16h00 à la Pépinière d'entreprises « La Ruche ». Des animations sur le thème du compostage et le jardinage naturel agrémenteront cette journée de distribution des équipements aux habitants.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Fixe

Le tarif de vente des composteurs à 15 € l'unité.

12. Admission en non-valeur

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Le Trésorier de la Communauté de communes a présenté aux fins d'admission en non-valeur un état de produits irrécouvrables d'un montant total de 869,50 € se rapportant aux exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.

Les créances concernent les produits budgétaires détaillés sur le tableau figurant **en annexe**.

Les motifs de l'admission en non-valeur sont les suivants :

- Procès verbal de carence
- Personne disparue
- N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de fixer les créances à admettre en non-valeur d'un montant de 869,50 € à l'article 654 intégralement au Budget principal 2011 ; le Budget annexe ordures ménagères n'a été créé qu'à partir de l'exercice 2009.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise ces écritures au Budget principal telles que mentionnées ci-dessus

Et

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

13. Projet Centre nautique

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Les études sur le projet de centre nautique se poursuivent. Conformément à la demande faite par le Conseil communautaire, différentes solutions techniques et variantes sont à l'étude afin de limiter les coûts d'investissement à 4 000 000 € HT (prestations intellectuelles et travaux confondus). Ce montant correspond au coût d'objectif que s'est fixé la Communauté de communes et pour lequel des demandes de subventions ont été déposées.

Le montant de 1 000 000 €, inscrit au budget primitif de 2011, doit couvrir l'ensemble des prestations intellectuelles du projet. Le fonds de concours de 1 000 000 €, versé par la commune de Fessenheim, permettra de disposer d'un début de trésorerie pendant la phase des travaux.

A ce jour, seul le Conseil Général du Haut-Rhin s'est engagé à soutenir l'opération à hauteur de 400 000 €. Mais ce montant sera débloqué *in fine* par l'instance départementale. La Communauté de communes devra avoir recours à l'emprunt pour financer le solde de l'opération.

Pour mémoire, il est rappelé qu'une des conditions d'octroi du fonds de concours de la commune de Fessenheim pour la construction de la nouvelle piscine intercommunale est le transfert de gestion de l'actuel établissement (personnels et biens) pour le 1^{er} janvier 2012. Mme Fabienne STICH maire de Fessenheim, demande que la Communauté de communes délibère sur le transfert de gestion lors du Conseil communautaire du 2 mai 2011.

M. le Président rappelle que la priorité fixée par la Communauté de communes est l'enseignement de la natation pour les scolaires du territoire. La Communauté de communes a inscrit dans ses statuts l'étude, la création et la gestion d'une piscine intercommunale afin de pouvoir construire un nouvel établissement scolaire et associatif.

Il rajoute qu'il faut désormais trouver des solutions pour financer le fonctionnement du centre nautique. Généralement, le coût de fonctionnement représentent 10 % du montant de l'investissement, soit 400 000 € par an. Aussi, les recettes d'exploitation devront être accrues et la Communauté de communes n'aura d'autre alternative que d'augmenter le tarifs actuels d'entrée ou de location de lignes d'eau aux clubs. Des réflexions seront aussi engagées afin d'étudier la possibilité du passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) et de constituer une commission locale d'évaluation de transfert de charges (CLETC).

Le Conseil communautaire en prend acte.

14. Pistes et itinéraires cyclables

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

La volonté de la Communauté de communes est de favoriser les modes de déplacements doux sur le territoire en développant les pistes et itinéraires cyclables.

Il est proposé de mettre en place un programme pluriannuel visant à compléter le maillage territorial.

Un document de travail est projeté (voir **annexes**). Il permet de faire un état des lieux de l'existant, de rappeler les projets inscrits au Schéma Départemental du Conseil Général du Haut-Rhin et enfin de mettre en lumière des opportunités d'aménagement (maillons manquants). Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2011.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise

La mise en place d'un programme pluriannuel de création de pistes et itinéraires cyclables tel que mentionné dans l'annexe ci-jointe

M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Haut-Rhin

Le lancement des consultations autant pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011

Et

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires dont notamment les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général du Haut-Rhin ainsi que les conventions relatives à la mise à disposition des terrains d'assiette des itinéraires et pistes cyclables.

15. Programme 2011 : charte de développement

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Une seule opération est prévue dans le cadre du programme d'actions 2011 de la charte de développement intercommunale. Il s'agit d'une opération de promotion touristique du territoire qui vise à créer des supports de communication spécifiques ainsi que d'animer un point d'Informations-hébergement à la pépinière d'entreprises à Fessenheim durant la période estivale du 15 juin au 15 septembre 2011.

Le budget consacré à l'opération est de 15 000 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2011.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise

M. le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Haut-Rhin au titre du volet « Développement local » des contrats du territoire de vie.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2011.

16. GERPLAN transfrontalier – convention de financement de l'animateur

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Les Communautés de communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin ont entrepris en partenariat avec les communes allemandes de Neuenburg, Eschbach, Hartheim et Heitersheim les premières démarches pour la réalisation d'un plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN).

Afin de mettre en œuvre les futures actions paysagères, environnementales et agricoles afférentes à ce GERPLAN transfrontalier, l'embauche d'un animateur GERPLAN s'avère nécessaire. Une convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et de financement de ce poste.

Ce poste est cofinancé par le Conseil Général du Haut-Rhin à hauteur de 40 % et le solde restant est réparti à parts égales entre les Communautés de Communes Porte de France Rhin Sud et Essor du Rhin.

La Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, porteuse du projet, embauchera à temps complet un chargé de développement qui sera mis à disposition à 50% de son temps de travail à la Communauté de Communes Essor du Rhin.

La Communauté de communes Essor du Rhin s'engage à rembourser à la Communauté de communes Porte de France Rhin Sud, annuellement, 30% des frais engagés pour l'emploi de cet agent.

Le paiement de la contribution financière de la Communauté de Communes Essor du Rhin s'effectue auprès des services de la Communauté de Communes Porte de France Rhin Sud, sur présentation d'un état annuel.

Il est proposé de valider ce plan de financement. La charge financière à supporter est de l'ordre de 7 500 € maximum. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2011.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve

La prise en charge financière de 30 % des dépenses du poste d'animateur GERPLAN transfrontalier

Autorise

Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement du poste avec la Communauté de communes Porte de France Rhin-Sud

17. Commission Locale d'Information et de Sécurité

Rapporteur : Mme Fabienne STICH, déléguée communautaire.

Mme Fabienne STICH fait un rapide compte-rendu de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du CNPE de Fessenheim qui a eu lieu le 21 mars dernier.

La particularité de l'ordre du jour de cette réunion a été l'intervention de l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) concernant le déroulement de l'accident à la centrale japonaise ainsi que les répercussions prévisibles pour la sureté des centrales françaises.

Certains membres de la CLIS souhaitaient prendre une motion pour la fermeture du CNPE. Aucune suite favorable n'a été prise.

M. Thierry ROSSO, le nouveau directeur du CNPE sera invité à venir se présenter et à intervenir en préambule du conseil communautaire du 2 mai 2011.

Le Conseil communautaire en prend acte.

18. Retrait de Balgau

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de l'autorisation de sortie de Balgau de la Communauté de communes, une convention de financement reprenant les termes de l'article 4 de l'arrêté préfectoral de décembre 2010, complétée des précisions apportées par le courrier de la Préfecture du Haut-Rhin du 24 février 2011, doit être signée avec la commune.

Un tableau définissant les modalités de remboursement du ticket de sortie par annuité sera annexé à la convention.

Une rencontre a eu lieu avec la commune de Balgau ce jour afin de leur exposer le projet de convention. Une copie de cette convention signée par les deux parties sera adressée à la Préfecture du Haut-Rhin.

Cette rencontre a fait l'objet d'un second point : la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la rénovation de l'école avec construction d'un périscolaire à Balgau. En effet, quelques désordres sont encore à résorber avant que la commune puisse délivrer son quitus sur l'opération.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise

Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec la commune de Balgau.

19. Ressources Humaines

19.1 Revalorisation salariale et indemnitaire

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Il est proposé de revaloriser le niveau de rémunération de Yannick SCHWEBEL, rémunéré par référence au 6ème échelon du grade de rédacteur territorial en le faisant passer au 1er échelon du grade d'attaché territorial IB 379 – IM 349 à compter du 1er avril 2011. Un nouveau taux d'IFTS sera fixé dans l'arrêté de répartition établi par le Président.

Les crédits prévus au BP 2011 sont suffisants.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

La transformation du poste de rédacteur territorial à temps complet en poste d'attaché territorial à temps complet.

Sollicite l'avis d la CTP auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale ainsi que la publicité de la vacance du poste.

La modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-dessous,

La revalorisation salariale et indemnitaire de Yannick SCHWEBEL par référence au 1er échelon du grade d'attaché territorial à compter du 1er avril 2011.

19.2. Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Suite à la l'évolution de carrière de M. Yannick SCHWEBEL, responsable du pôle économique, le tableau des effectifs doit être modifié et mis à jour comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Situation des effectifs au 1/4/2011	Dont temps non complet	Dont temps partiels 80%
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Directeur territorial	Directeur territorial	1		
Attaché territorial	Attaché territorial	3		1
Rédacteur territorial	Rédacteur territorial	4		1
Adjoint administratif	Adjoint Administratif 1ère classe	1		
	Adjoint administratif de 2ème classe	1		
	Adjoint d'Animation 2ème classe	1		1
SECTEUR TECHNIQUE				
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		
Adjoint technique	Adjoint technique de 2ème classe	1	1	
Total		13	1	3

Treize postes sont ouverts. Douze sont pourvus. Un agent est en cours de recrutement pour la pépinière d'entreprises et un poste de responsable environnement est également en cours de recrutement. Un agent du grade d'adjoint administratif de 2ème classe est en disponibilité depuis 2004.

Observations : pour information, par courrier du 10 mars, M. Denis RUSCH demande à bénéficier de ses droits à retraite à compter du 1er janvier 2012, mais également à pouvoir réintégrer la communauté de communes dès le 2 janvier 2012 à temps partiel.

M. le Président informe l'assemblée de la réussite de l'examen professionnel d'attaché principal par Mme Emmanuelle PARANT, actuellement positionnée sur le grade d'attaché territorial.

19.3. Embauche de saisonniers

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

A l'instar des années précédentes, il est proposé de recruter trois stagiaires « été » à temps plein pour le siège de la Communauté de communes en juin, juillet et août 2011 et de stagiaires à temps partiels pour le point Info Hébergement localisé cette année encore à la pépinière d'entreprises et ouvert du 15 juin au 15 septembre 2011.

Ces stagiaires sont embauchés sur la base du 6° échelon du grade d'adjoint administratif de 2ème classe, indice brut 318 (ce qui correspond au SMIC + 10%).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6413 du budget primitif 2011.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise

M. le Président à recruter des stagiaires durant la saison sus-décrite.

Et

Valide

La rémunération correspondante à ces postes sur la base du 6° échelon du grade d'adjoint administratif de 2ème classe, indice brut 318

Observations : pour mémoire, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) participe au financement des postes des saisonniers du point Info.

20. Maîtrise d'Ouvrage Déléguée

20.1 Munchhouse : Aménagement carrefour du Stade – Travaux correctifs

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Par délibération du 20/12/2010, la communauté de communes a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée relatif aux travaux correctifs.

Suite à plusieurs réunions de travail avec le bureau d'études, un projet à vu le jour. L'avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux a été lancé et le retour des offres est attendu pour le 21 avril 12h.

Afin de ne pas retarder le démarrage des travaux, et à titre exceptionnel, il est proposé de déléguer la signature du futur marché.

D'autre part, Les travaux impactant la route départementale, la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à « 0 € » s'avère nécessaire.

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Autorise

Le Président ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à « 0 € »,

La délégation de signature à titre exceptionnel.

20.2 Rumersheim : Rénovation de la salle polyvalente : choix du maître d'œuvre

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 31 mai 2010, le conseil communautaire a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée et autorisé le lancement de la consultation aussi bien pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux.

A ce stade de l'opération, il convient de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre. 16 offres de prix nous sont parvenues. Après vérification, l'équipe MULLER & MULLER Architectes de Guebwiller est la mieux-disant pour un montant global de 180 500 € HT soit 215 878 € TTC.

La répartition des honoraires s'établit comme suit :

- BASE + EXE : 8,5 %
- Mission SSI : 0,1 %
- Forfait OPC : 0,9 %

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec le cabinet MULLER & MULLER Architectes

Les demandes de subventions auprès des différents financeurs

Donne pouvoir

A M. le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21. Divers

Contrats de Territoire de Vie : par courrier daté du 23 mars 2011, le Conseil Général du Haut-Rhin vient de confirmer le versement d'une aide pour le financement des 3 postes de chargés de développement pour l'année 2010, soit un montant total de 36 266 €.

Redevance incitative : dates de rencontres avec la Communauté de communes de Kaysersberg le 20 avril 2011 à 9h00 et avec la Communauté de communes de Ribeauvillé le 19 mai à 10h00. La Communauté de communes Centre Haut-Rhin se déplace avec la nôtre.

22. Informations

OT du Pays de Brisach : 5 avril 2011 à 18h30 à Volgelsheim.

GLCT : le prochain comité directeur se tiendra le 5 avril 2011 à 18h00.

GERPLAN Transfrontalier : le compte-rendu du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 17 février a été transmis par la Communauté de communes Porte de France-Rhin Supérieur.

La chambre d'agriculture organise une réunion d'information et de lancement du diagnostic agricole auprès des agriculteurs le 6 avril 2011 à 18h30 à Chalampé.

Commission Départementale de Coopération Intercommunale : la réunion d'installation de la nouvelle commission se tiendra le 8 avril 2011 à 15h00 à Colmar. La liste déposée à la Préfecture par l'Association des Maires du Haut-Rhin est la seule. Aussi les candidats seront désignés par le Préfet sans élection. Le compte-rendu de la réunion du 26 janvier dernier a été transmis par la Préfecture du Haut-Rhin.

Association des Maires du Haut-Rhin : formation sur le thème « La réforme des documents d'urbanisme issue des lois Grenelle » aura lieu le 9 avril à 9h00 à Soultz.

Visites d'expériences « Pour une gestion économe de l'espace dans le Rhin Supérieur » : première sortie de terrain le 18 avril 2011 dans la commune suisse de Rodersdorf.

Implantation ENDEL dans la ZIK : la direction de l'entreprise invite la CCER à l'inauguration des nouveaux locaux le 21 avril 2011 à 11h00.

Tour de table

M. François BERINGER : se félicite du succès du premier marché des producteurs locaux et du terroir à l'initiative de quelques producteurs et soutenu par la Communauté de communes.

Mme Agnès KIEFFER : indique qu'une rencontre a eu lieu avec l'UP Régio le 17 mars 2011 dont l'objectif était une mise au point des formations en langues, couture... voire des conférences qui pourraient de tenir à « La Ruche ».

M. André ONIMUS : salut la sortie de l'édition du mois de mars du magazine de la CCER. Une page est consacrée à la sortie de Balgau de l'intercommunalité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 23h00.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE
FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 21 FEVRIER 2011.**

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 21 février 2011.
2. Compte administratif, Compte de gestion et Affectation du résultat 2010
3. Budget primitif 2011
4. Attribution de subventions et don
5. Vote des taux d'imposition
6. Budget Annexe Pépinière « La Ruche »
7. Etat de l'actif – transfert du patrimoine du Budget général au Budget annexe Pépinière « La Ruche »
8. Compte administratif, Compte de gestion et Affectation du résultat Ordures Ménagères 2010
9. Budget Annexe Ordures Ménagères 2011
10. Redevance Ordures Ménagères 2011
11. Promotion du compostage individuel
12. Admission en non-valeur
13. Projet Centre nautique
14. Pistes et itinéraires cyclables
15. Programme 2011 : charte de développement
16. GERPLAN transfrontalier – convention de financement de l'animateur
17. Commission Locale d'Information et de Sécurité
18. Retrait de Balgau
19. Ressources Humaines
20. Maitrise d'Ouvrage Déléguée
 - 20.1 Munchhouse : Aménagement carrefour du Stade – Travaux correctifs
 - 20.2 Rumersheim : Rénovation de la salle polyvalente : choix du maître d'œuvre
21. Divers
22. Informations

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur	Procuration pour les points 1, 2 et 3 à M Frédéric GOETZ	
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire	Procuration à Mme Agnès KIEFFER	
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLER	Conseiller communautaire	Procuration à M Philippe HEID	
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire	Procuration à M Henri MASSON	
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		